

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**Décret n° 2001-1 / du 1er Février 2001**
Portant nomination à titre exceptionnel dans
l'Ordre du Mérite Congolais**Le Président de la République,**
Grand Maître des Ordres Nationaux.

- Vu l'Acte Fondamental ;
- Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de Grand Croix ;
- Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des Ordres du Mérite Congolais, du Dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
- Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;
- Vu le décret n° 97-7 du 4 novembre 1997 portant création de la maison militaire du Président de la République ;
- Vu le décret n° 97-29 du 24 décembre 1997 portant organisation de la maison militaire du Président de la République ;
- Vu le décret n° 99-1 du 12 Janvier 1999 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er}. - Est nommé à titre exceptionnel, dans l'Ordre du Mérite Congolais.

Au Grade de Commandeur

Son Excellence Monsieur José Emilio de Carvalho GUERRA

ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Angola en République du Congo.

Article 2. - Les droits de chancellerie, prévus par les textes en vigueur, ne sont pas applicables.

Article 3. - Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.-

Fait à Brazzaville, le 1^{er} Février 2001

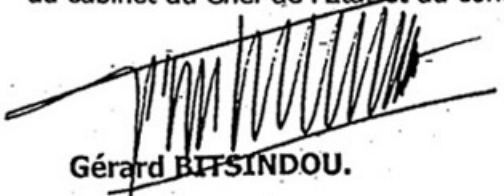


Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre de l'économie,
des finances et du budget, en mission:

Le ministre à la Présidence de la République, chargé
du cabinet du Chef de l'Etat et du contrôle d'Etat,



Gérard BIFSINDOU.